

Déclaration sur les principales incidences négatives sur la durabilité 2023

Participant au marché financier : Cadelux S.A. (LEI 52990034SBR4ZZA11U86)

Résumé

Cadelux S.A. (LEI 52990034SBR4ZZA11U86) via délégation aux gestionnaires d'investissements des fonds sous gestion prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ce document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Cadelux S.A. via ses délégués.

Cette déclaration sur les principaux effets négatifs des facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2023.

En 2023, Cadelux a eu, via les investissements des fonds sous gestion, un impact négatif sur le climat ainsi que sur la société. Cependant, à travers la politique d'investissement responsable, comme l'année dernière, tous les principaux indicateurs d'impact (PAI) ont été pris en compte : en excluant certaines entreprises, en intégrant des données non financières dans le processus de gestion et en engageant un dialogue avec les entreprises (engagement).

Aperçu de l'évolution des indicateurs :

- Bien que l'empreinte carbone ait diminué par rapport à l'année précédente, les émissions de CO2 ont augmenté en chiffres absolus. L'intensité carbone des investissements a également augmenté par rapport à l'année précédente. Cependant, des efforts importants ont été déployés via des engagements pour relever les défis climatiques dans les entreprises : plus de 20 % des engagements en 2023 portaient sur le climat.
- L'impact sur la biodiversité, notamment via les rejets d'eau et les déchets dangereux, a diminué.
- En ce qui concerne les impacts sociaux, les violations des principes sociaux internationaux ont été limitées et suivies de près. Dans ce domaine aussi, l'engagement a été un outil important.
- Les armes controversées ont de nouveau été entièrement exclues.

Tableau 1

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
Émissions de gaz à effet de serre	Scope 1 (tCO2eq)	970.719,05	983.486,89	<p>Exclusion : les entreprises qui réalisent plus d'un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires dans des activités telles que l'extraction de charbon, de pétrole à partir de sables bitumineux, etc. sont exclues.</p> <p>Intégration ESG : Le score de risque ESG de Sustainalytics reflète les risques liés au climat et aux émissions, ainsi que la manière dont les entreprises les gèrent.</p> <p>Engagement et vote : Dialogues avec les entreprises du portefeuille sur des sujets liés à la réduction des émissions de carbone. EOS encourage les entreprises à fixer des objectifs climatiques conformément aux normes internationales (SBTi), à établir des rapports conformément aux normes reconnues (TCFD), à développer et à mettre en œuvre des stratégies concrètes de durabilité à moyen et à long terme.</p>	<p>La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but de réduire les impacts négatifs sur la durabilité à long terme.</p> <p>En termes d'engagement, l'accent est mis sur les efforts de lutte contre le changement climatique (voir le plan d'engagement d'EOS).</p>
	Scope 2 (tCO2eq)	230.232,35	211.969,44		
	Scope 3 (tCO2eq)	9.445.630,03	7.046.222,74		
	Total scope 1 + 2 (tCO2eq)	1.200.951,40	1.195.456,33		
	Total scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq)	10.646.581,43	8.241.679,07		
Empreinte carbone	Total scope 1 + 2 (tCO2eq/EURm)	55,47	74,83		
	Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq/EURm)	502,99	516,49		
Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Total scope 1 + 2 (tCO2eq/EURm)	119,58	143,01		
	Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq/EURm)	994,14	892,28		
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	(% exposés)	7,18	7,48		
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation d'énergie non renouvelable (%)	58,87	59,91	Exclusion : les entreprises dont le score de risque ESG est supérieur à 40 sont exclues. Dans le secteur de l'énergie, les entreprises ayant des scores élevés ont également des taux plus élevés de production d'énergie non renouvelable et sont plus susceptibles d'être exclues.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but de réduire les impacts négatifs sur la durabilité à long terme.
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Production d'énergie non renouvelable (%)	24,55	25,06	Intégration ESG : Les entreprises ayant des stratégies claires en matière de développement durable et des plans de transition sont privilégiées par rapport aux autres entreprises.	En termes d'engagement, l'accent est mis sur les efforts de lutte contre le changement climatique (voir le plan d'engagement d'EOS).

CADELUX

FUND MANAGEMENT

	Agriculture, sylviculture et pêche (GWh/EURm)	2,70	4,61	Intégration ESG : Cadelam préfère les entreprises qui sont les meilleures de leur secteur en termes d'ESG.	
	Construction (GWh/EURm)	0,14	0,17	Engagement et vote : En ce qui concerne les engagements relatifs aux objectifs climatiques et aux rapports, EOS donne la priorité aux entreprises qui consomment beaucoup d'énergie.	
	Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (GWh/EURm)	3,03	3,01		
	Production (GWh/EURm)	0,71	0,44		
	Industries extractives (GWh/EURm)	1,73	2,22		
	Activités immobilières (GWh/EURm)	0,60	0,74		
	Transport et stockage (GWh/EURm)	1,26	1,44		
	Approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets et assainissement (GWh/EURm)	0,54	0,62		
	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules (GWh/EURm)	0,07	0,15		
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	(% exposé)	6,52	8,85	Engagement et vote : EOS organise plusieurs dialogues portant spécifiquement sur la biodiversité. L'accent est mis ici sur les entreprises impliquées dans la production et le commerce de denrées alimentaires, avec des questions telles que la déforestation, l'agriculture régénératrice, l'élimination des déchets chimiques, etc.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but de réduire les impacts négatifs sur la durabilité à long terme. En termes d'engagement, l'accent est mis sur l'endigement et l'inversion de la perte de biodiversité marine et terrestre (voir le plan d'engagement d'EOS).
Rejets dans l'eau	(t/EURm)	0,00	0,11	Intégration ESG : Cadelam examine les controverses auxquelles les entreprises sont liées en ce qui concerne les rejets de déchets dans l'eau. Engagement et vote : EOS a des engagements spécifiques avec des entreprises concernant le rejet de déchets dans l'eau.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but d'atténuer les effets négatifs sur la durabilité à long terme.
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	(t/EURm)	42,64	217,90	Intégration ESG : Cadelam examine les controverses auxquelles les entreprises sont liées en ce qui concerne la production de déchets dangereux. Engagement et vote : EOS a des engagements spécifiques avec les entreprises en ce qui concerne la production de déchets dangereux.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but d'atténuer les effets négatifs sur la durabilité à long terme.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales.	(% impliqués)	0,41	0,31	Exclusion : Toutes les entreprises que l'analyse de Sustainalytics considère comme étant en infraction avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies, à condition que l'engagement par le biais d'EOS ne révèle aucune amélioration jusqu'à un (1) an après que l'entreprise ait été considérée comme étant en infraction, ou si Sustainalytics elle-même n'a aucune attente positive.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but de réduire les impacts négatifs sur le développement durable à long terme. En termes d'engagement, l'accent est mis sur le capital humain et les droits de l'homme et du travail. (voir le plan d'engagement d'EOS)
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	(% impliqués)	42,64	36,95	Exclusion : Toutes les entreprises que l'analyse de Sustainalytics considère comme étant en infraction avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies, à condition que l'engagement par le biais d'EOS ne révèle aucune amélioration jusqu'à un (1) an après que l'entreprise ait été considérée comme étant en infraction, ou si Sustainalytics elle-même n'a aucune attente positive.	
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes non corrigé	(%)	16,39	16,46	Engagement et vote : EOS a des engagements spécifiques avec les entreprises en ce qui concerne l'équité salariale.	
Mixité au sein des organes de gouvernance	(% de femmes)	36,96	36,63	Engagement et vote : EOS a des engagements spécifiques avec des entreprises concernant la diversité des genres dans la gouvernance.	
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	(% impliqués)	0,00	0,00	Exclusion : toutes les entreprises ayant un rapport avec les armes controversées (mines antipersonnel, armes nucléaires, armes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, munitions à l'uranium appauvri et au phosphore blanc), selon la définition de Sustainalytics.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but d'atténuer les effets négatifs sur la durabilité à long terme.
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
Environnement					
Intensité des gaz à effet de serre	(KtonCO2eq/EURm)	0,16	0,14	Exclusion : les pays sont exclus si leur gouvernement fait l'objet de sanctions de la part des Nations unies.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but d'atténuer les effets négatifs sur la durabilité à long terme.
Social					

Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	(#)	2,00	0,00	Exclusion : les pays sont exclus si leur gouvernement fait l'objet de sanctions de la part des Nations unies.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but d'atténuer les effets négatifs sur la durabilité à long terme.
INDICATEURS LIÉS AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS					
Combustibles fossiles					
Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	(KtonCO2eq/EURm)	0,00	0,00	NA – pas d'investissement dans des actifs immobiliers.	NA – pas d'investissement dans des actifs immobiliers.
Efficacité énergétique					
Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	(KtonCO2eq/EURm)	0,00	0,00	NA – pas d'investissement dans des actifs immobiliers.	NA – pas d'investissement dans des actifs immobiliers.

Tableau 2 – Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité Moyenne d'eau consommé par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par millions d'euros de chiffres d'affaire	201,045.49	52,306.93	La différence de données est en partie expliquée par le changement des données utilisées par le prestataire externe.	La politique actuelle d'investissement responsable est maintenue, dans le but de réduire les impacts négatifs sur la durabilité à long terme. En termes d'engagement, l'accent est mis sur les efforts de lutte contre le changement climatique (voir le plan d'engagement d'EOS).
	2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	Pas de données disponible	Pas de données disponible		

Tableau 3 – Indicateurs supplémentaire liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					

A ce jour, nous n'avons pas de données pertinentes à présenter dans le tableau ci-dessus.

Description de la politique d'identification et de hiérarchisation des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité

Le 15/12/2022, la politique d'identification et de hiérarchisation des principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité a été approuvée par le conseil d'administration du Groupe. La déclaration relative aux principales incidences négatives est disponible sur le site web de Cadelux.

En tant que société de gestion, Cadelux S.A. délègue la responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques aux gestionnaires d'investissements. Compte tenu de la diversité des émetteurs (par zone géographique, capitalisation boursière...), nous utilisons les données de fournisseurs tiers. Ces prestataires utilisent les données communiquées par les entreprises elles-mêmes, lorsqu'elles sont disponibles et auxquelles ils pensent pouvoir faire confiance sur les informations fournies. Toutefois, la divulgation d'informations sur les entreprises et les États varie selon le secteur, la zone géographique et l'indicateur.

En conséquence, les données de tiers peuvent être basées sur des estimations, lorsqu'aucune donnée déclarée n'est disponible ou que leur qualité est médiocre.

Nous avons sélectionné un fournisseur ESG reconnu : Morningstar Sustainalytics comme notre principale source d'informations PAI. Les sources de données peuvent évoluer avec le temps, soumis à des contrôles de qualité, y compris des données provenant directement des émetteurs (soit dans des rapports publics, soit via des engagements directs). Les données et les méthodologies sont également soumises à des contrôles de qualité au fil du temps et à un engagement avec le fournisseur à chaque fois que des incohérences/erreurs sont identifiées. La proportion de données estimées devrait diminuer au fil du temps à mesure que des réglementations plus strictes en matière de divulgation des données entreront en vigueur.

L'investissement doit passer les trois tests pour être qualifié d'investissement durable.

Étape 1 : Contribution environnementale ou sociale – le gestionnaire d'investissement sélectionne principalement des sociétés identifiées par Morningstar Sustainalytics mesurant les résultats contribuant à un objectif environnemental ou social à l'aide de 119 paramètres. Impact Metrics de Morningstar Sustainalytics est un modèle de données unique permettant aux utilisateurs d'identifier et de quantifier les revenus du thème d'impact et des buts de développement durables (SDG). Cette méthodologie est constituée des mesures évaluant une agrégation des revenus de plusieurs activités qui contribuent à chacun des 5 thèmes d'impact et 12 SGD décrits dans les Impact Metrics de Morningstar Sustainalytics. Pour être considérées comme « durables », les activités économiques doivent correspondre aux critères environnementaux ou sociaux, qui sont définis pour chaque thème d'Impact et SGD. Une proportion minimale de 20 % du chiffre d'affaires de l'entreprise doit provenir d'activités économiques qui contribuent activement à un thème d'impact et un SGD. Dans certains cas particuliers, le gestionnaire d'investissement peut également envisager une proportion minimale de revenus plus faible si, en vertu de l'analyse du gestionnaire d'investissement, l'entreprise peut être considérée comme contribuant activement à un thème d'impact et un SGD.

Étape 2 : Ne pas causer de préjudice important (« do no significant harm ») aux objectifs environnementaux - une entreprise ne peut pas avoir de résultats négatifs sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (" PAI ").

Le test DNSH est un test binaire (pass/fail) qui signale si l'entreprise satisfait ou échoue aux critères de l'article 2 (17) du SFDR "pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs". « Pass » indique qu'une entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, le charbon thermique, le pétrole et le gaz, n'est pas un producteur de tabac et n'a pas de graves controverses ESG. Si l'entreprise échoue à ce test, elle ne peut pas être considérée comme un investissement durable. L'approche du gestionnaire d'investissement est alignée sur les

quatre PINs retenues que le gestionnaire estime pertinents dans un premier temps et est basée sur des sources de données externes et les informations internes du gestionnaire.

Étape 3 : Test de bonne gouvernance - une entreprise doit avoir mis en place suffisamment de processus liés aux quatre thèmes de bonne gouvernance précisés par le SFDR : des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales, et ne doit pas faire l'objet d'importantes controverses liées à l'un de ces sujets. La taxinomie mise en place par la Commission européenne comprend des critères objectifs permettant de déterminer le caractère durable des activités économiques au niveau environnemental. Cette taxinomie a pour but de standardiser la définition de ce qui est durable.

Politique d'engagement

Pour exercer notre rôle d'actionnaire actif, nous collaborons avec notre partenaire EOS Federated Hermes, spécialisé dans l'engagement d'entreprise. Nous nous alignons sur leur approche en matière d'identification et d'atténuation des principales questions de durabilité. Les priorités du programme d'engagement sont définies chaque année, en fonction de l'urgence des problèmes, de la volonté des organisations de collaborer et de l'impact potentiel que nous pouvons générer. EOS détermine ensuite spécifiquement pour chaque entreprise les problématiques matérielles sur lesquelles il se concentrera. Afin de fixer des objectifs réalistes, la stratégie générale de l'entreprise ainsi que d'autres caractéristiques spécifiques de celle-ci sont toujours prises en compte. Dans le but d'obtenir des résultats fructueux de ses engagements, EOS cherche toujours l'approche la plus efficace. Il ne se contente pas d'utiliser son expertise et son expérience internes, mais s'associe régulièrement à d'autres parties institutionnelles dans ses engagements (par exemple Climate Action 100+). Enfin, dans une dernière étape, les votes lors des assemblées générales sont toujours effectués en cohérence avec les engagements.

EOS travaille concrètement sur les 3 piliers suivants :

- **Écologie** : aligner les modèles d'entreprise sur les accords de Paris sur le climat, dans lesquels les membres de l'ONU se sont engagés à limiter le réchauffement de la planète à 2°C maximum et à lutter radicalement contre la pollution de l'air, de la terre et de l'eau.
- **Responsabilité sociale** : s'engager avec les entreprises ayant des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le client est peut-être roi, mais pour réussir à long terme, une entreprise doit tenir compte de toutes ses parties prenantes, en particulier de sa main-d'œuvre et de la société locale.
- **Gouvernance d'entreprise** : mise au point des contrôles et des équilibres organisationnels d'une entreprise. Un conseil d'administration qui fonctionne bien, par exemple, et un bon équilibre entre la rémunération et la création de valeur durable fournissent les bonnes incitations pour une prise de décision réfléchie.

En raison de l'horizon à long terme de la philosophie de l'investissement responsable, des ajustements ne sont pas nécessairement apportés à la politique d'engagement si les principaux effets négatifs n'ont pas été réduits sur plus d'une période de référence. En effet, l'objectif est de constater une progression sur le long terme.

Des informations détaillées concernant la politique d'engagement est disponible dans le plan EOS 2024 – 2026 sauvee sur le site de Cadelux ([EOS Engagement Plan](#)) ainsi que la revue annuelle de l'activité faite par EOS pour le groupe Delen ([Delen Private Bank](#)) .

Références aux normes internationales

Dans le cadre de la gestion des investissements, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les traités sous-jacents, sont pris en compte. À cet effet, les données fournies par Sustainalytics sont utilisées : le module Global Standards Screening identifie les entreprises qui

violent ou risquent de violer les normes internationales, telles qu'établies dans les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Toutes les entreprises qui, selon l'analyse de Sustainalytics, contreviennent aux principes du Pacte mondial de l'ONU sont exclues, à condition que l'engagement via Hermes EOS ne révèle pas d'amélioration après avoir constaté l'infraction de l'entreprise, ou si Sustainalytics n'a pas lui-même d'attentes positives.

Cadelux via les gestionnaires d'investissement ne prend pas systématiquement en compte des scénarios climatiques dans le processus de gestion. Toutefois, le fait qu'une entreprise dispose ou non d'une stratégie climatique peut influencer les décisions d'investissement (surtout pour les secteurs à forte intensité énergétique). De plus, EOS utilise des normes internationales, des objectifs et des initiatives comme cadre pour les engagements en matière de climat.

Les politiques d'investissement responsable font aussi l'objet d'un rapport annuel afin d'être évaluées à l'aune des principes des PRI de l'ONU.